

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 19-07-2025

**Date de convocation :** 11 juillet 2025**Membres du Conseil communautaire :** 31**En exercice :** 31**OBJET : Désignations d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant aux Comités Locaux Pour l'Emploi (CLPE).**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du onze juillet deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Patrimonio sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA.

**Présents :** 13 : BERNARD Gérard, CHERUBINI Ange, CHIARELLI Joseph, COSTA Paul, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, OLMETA Claudy, POGGI Augustin, POGGIOLEI Joseph, SEGUIN Pierre, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

**Représentés :** 9 : AGOSTINI Pierre par SEGUIN Pierre ; ARENA Jean-Baptiste par LUCIANI Cyril ; BENVENUTI Jean-François par POGGIOLEI Joseph ; GUARDINI Virginie par CHERUBINI Ange ; MAROSELLI Dominique par MARCHETTI Etienne ; ROVERE Anne-Sophie par OLMETA Claudy ; SEBASTIANI Edith par COSTA Paul ; SIGNANINI-PIEVE Antoine par CHIARELLI Joseph ; TOMI Marc par TOMI Christian

**Absents :** 9 : FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, JEANNE Jeanne, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SANTONI Virginie, TOMASINI Philippe

**Vu** la loi du 18 décembre 2023 dite « Pour le plein emploi » ;

**Vu** le Code du Travail, et notamment les articles L.5311-7 et suivants, R.5311-30 à R.5311-34 ;

**Vu** le décret n° 2024-560 du 18 juin 2024 ;

Monsieur le Président expose que les Comité Locaux Pour l'Emploi (CLPE) constituent des instances de concertation et de coordination en matière d'emploi et d'insertion professionnelle au sein des territoires. Ces comités ont pour vocation de rassembler les acteurs institutionnels, économiques et sociaux afin de favoriser le développement de l'emploi local.

Leurs périmètres sont alignés sur le découpage des équipes pluridisciplinaires des services sociaux de la Collectivité de Corse. Trois CLPE seront créés en Haute-Corse.

En tant qu'EPCI à fiscalité propre, la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru est membre de droit du CLPE dont elle relève.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de désigner un délégué titulaire et délégué suppléant comme suit :

- DELEGUE TITULAIRE : Monsieur Christian TOMI
- DELEGUE SUPPLEANT : Monsieur Marc TOMI

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **DE VALIDER** la proposition de Monsieur le Président.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président  
Claudy OLMETA



Pour copie conforme